



CHSCT DU 12 OCTOBRE 2021

Déclaration préalable CGT

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu-e-s

Cher-e-s collègues,

Tout d'abord, la CGT tient à rappeler une fois encore son opposition à la loi de transformation de la fonction Publique et donc de la suppression des CHSCT programmée fin 2022. Pourtant il faut bien reconnaître l'importance du travail effectué par le CHSCT dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons.

La santé au travail est un vrai enjeu pour notre collectivité, avec la mise en place du plan santé au travail.

Mais les élus CGT restent vigilants car il existe des dysfonctionnements dans les lycées et dans certains services administratifs où le mal-être est croissant, avec le ressenti du manque de soutien de la collectivité.

Alors que les conditions de vie et travail des agents se dégradent par l'augmentation des charges de travail, les réorganisations permanentes, le manque de reconnaissance, la polyvalence à tout va.

Comment compte agir la collectivité pour que les agents qui se retrouvent en mauvais état de santé psychologique soit reconnus dans leurs « souffrances » ? Comment faire le lien avec la médecine de prévention ? Quel budget est alloué par l'administration à cette mission ? À combien la collectivité estime la santé de ces agents ?

Quant à la double autorité, région/éducation nationale, on en parle beaucoup, mais rien ne change.

La CGT demande quand pourrions-nous faire un point sur ces situations et ouvrir un vrai dialogue social, s'asseoir autour d'une table pour essayer d'améliorer les conditions de travail des agents. Cela s'appelle la prévention des risques graves.

Les élus CGT

CGT CRM